



LA COMMUNE DE TANINGES RECRUTE

UN AGENT POUR LE SERVICE VOIRIE (Déneigement) :

CONTRAT SAISONNIER - EMPLOI A PLEIN TEMPS

(35 heures hebdomadaires)

Poste à pourvoir de mi-décembre 2024 à fin mars 2025

ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL ET ORGANISATION :

- Schéma d'organisation de viabilité hivernale : les circuits, les plannings et les horaires concernant les opérations de déneigement sur la Commune de Taninges (74440) et les déplacements à la station du Praz de Lys située à 14 km du Centre-Bourg et à 1 500 mètres d'altitude sont définis par le responsable hiérarchique du service voirie.
- Horaires de travail et amplitude : Selon le planning hebdomadaire défini par le RVH et les prévisions météo, la prise de poste peut démarrer entre 3H et 10H le matin.
- Astreintes (indemnités réglementaires) : Une semaine sur deux, l'agent sera en astreinte (disponibilité téléphonique + rapidité d'intervention).
- Matériel : conduite d'un chargeur tout équipé (chaines, sécurité, confort,), téléphone mobile.

MISSIONS : Déneigement des voies communales du Centre-Bourg et éventuellement de la Station du Praz de Lys situé à 14 km du Centre-Bourg.
Ponctuellement, si besoin, établissement de petits travaux de voirie si nécessaire et éventuellement en cas de manque de neige.

PROFIL : Aptitude physique, Personne sérieuse, motivée, rigoureuse, ponctuelle, attentive au respect du Matériel, Expérience TP souhaitée, Permis VL obligatoire et PL apprécié, CACES 4 obligatoire + expérience exigée de 2 ans minimum dans la conduite d'engin de déneigement (chargeur Volvo et Hitachi).

Possibilité de logement éventuelle

Adresser lettre manuscrite et CV avant le 10 novembre 2024 à :
M. le Maire, 75, avenue des Thézières 74440 TANINGES
ou par mail à rh@taninges.fr

Le Maire, Gilles PEGUET,



P. 105
R. BARNET



Mairie de Taninges
75 Avenue des Thézières
74440 Taninges
Tél : 04 50 34 20 22
Email : accueil@taninges.fr
Site internet : taninges.fr

